

## **Déclaration liminaire**

Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-D des Bouches-du-Rhône,

Le projet de loi de Finances pour 2026, actuellement examiné dans sa version initiale au Sénat, s'inscrit dans la continuité d'une politique de réduction de la masse salariale publique et de restrictions budgétaires qui s'accentuent d'année en année.

Le PLF Lecornu impose une nouvelle année blanche aux fonctionnaires, alors même que les pertes accumulées sont déjà insoutenables. L'effondrement de la valeur réelle du point d'indice est désormais critique : pour retrouver son niveau du 1<sup>er</sup> janvier 2000, il faudrait une revalorisation immédiate de 32,7%. Mois après mois, l'inflation non compensée inflige aux agents publics une perte sèche qui traduit une politique délibérée de paupérisation.

À cela s'ajoute le maintien du dispositif de sanction financière à l'encontre des personnels en congé maladie, mesure injuste, brutale et profondément déstabilisante pour des agents déjà fragilisés. Dans le même mouvement, des milliers de suppressions de postes sont programmées dans la Fonction publique d'État, hospitalière et territoriale, compromettant encore davantage les conditions d'exercice et la qualité des missions de service public.

Pendant que les agents publics subissent ces restrictions, plus de 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises continuent d'être versés sans contrôle ni contrepartie. Les exonérations massives, telle celle dont bénéficie la CMA-CGM – entreprise marseillaise qui a enregistré 14 milliards d'euros de bénéfices nets en 2024 tout en demeurant exonérée d'impôt sur les sociétés – illustrent cette politique à deux vitesses. Dans le même temps, les dépenses militaires augmenteront encore de 6,7 milliards en 2026 pour atteindre 57,1 milliards, puis 63,4 milliards en 2027. Ces dépenses auront doublé entre 2017 et 2027. Avec notre fédération FO des fonctionnaires, nous réaffirmons notre détermination à regrouper les personnels et à rechercher l'action commune pour défendre des services publics aujourd'hui malmenés par une politique budgétaire profondément injuste. Ce budget d'austérité Macron-Lecornu doit être abandonné.

C'est dans ce contexte national déjà très dégradé que vous, Monsieur le DASEN, entendez mettre en œuvre, sous l'argument d'un décret ministériel de 2017, relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans le premier degré, une refonte du remplacement actant la fusion de tous les types de brigades dans une unique zone départementale d'intervention. Une telle réorganisation ne peut qu'aggraver très lourdement les conditions de travail des enseignants remplaçants, des adjoints, des directeurs, ainsi que des personnels administratifs chargés de la gestion opérationnelle.

Elle va de pair avec l'officialisation de pratiques que nous dénonçons depuis des années : la répartition des élèves en cas d'absence non remplacée qui deviendrait un moyen « normal » de gestion du remplacement, renforcé par la mise à disposition d'un Padlet départemental dont la vocation, pleinement assumée, est de permettre d'« occuper » les élèves ainsi répartis. Cette évolution marque un recul majeur du service public d'éducation et contourne de facto l'obligation de remplacement des enseignants absents.

Partout où cette réorganisation est expérimentée, les personnels s'y opposent et exigent son retrait. Partout, le SNUDI-FO accompagne les collègues pour revendiquer le maintien ou le rétablissement de la distinction entre les différents types de brigades, ainsi que l'abrogation du décret du 9 mai 2017 qui ouvre la voie à leur disparition. À Bordeaux, quatre jours de grève ont déjà conduit les personnels à maintenir un rapport de force déterminé pour obtenir le retrait du projet de fusion : ils ont raison ! Nous avons raison, nous aussi, d'appeler à la grève aujourd'hui dans notre département pour dénoncer cette dégradation profonde de nos conditions de travail, d'autant que cette réforme ne résoudra en rien la crise du remplacement. Depuis la fusion des types de brigades engagée nationalement en 2018, le non-replacement a augmenté de 49 % en cinq ans, selon le rapport sénatorial de juin 2025. Chaque jour, dans les écoles des Bouches-du-Rhône, des absences demeurent non remplacées, entraînant des répartitions d'élèves parfois sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Le problème n'est pas l'existence de plusieurs types de brigades. Le problème, ce sont les milliers de postes supprimés année après année, l'alourdissement continu des effectifs et l'épuisement croissant des personnels. La solution, ce n'est ni la fusion ni la départementalisation. La solution, c'est la création massive de postes, notamment de titulaires remplaçants, afin de garantir la continuité du service public d'enseignement.

Cette revendication, nous l'opposons à la refonte du remplacement imposée par le ministère et mise en œuvre par vos soins dans notre département.

Lors du troisième groupe de travail du jeudi 4 décembre, alors que l'intersyndicale appelait à la mobilisation, qu'un rassemblement important avait lieu devant la DSDEN et alors même que plus de 800 collègues ont déjà signé la pétition contre cette refonte, vous avez formulé plusieurs engagements. Ces engagements ne sauraient rester oraux : nous vous demandons qu'ils soient formalisés dans une circulaire départementale, afin d'être opposables et d'apporter des garanties aux personnels.

Dans l'immédiat, le SNUDI-FO 13 vous enjoint, Monsieur le DASEN, de suspendre cette réorganisation et de se réseoir à la décision de départementaliser les zones de remplacement à compter de la rentrée 2026, au moins jusqu'à la mise en service du nouveau logiciel de gestion permettant d'en vérifier la conformité avec les engagements que vous prétendez tenir.

Ce serait, aujourd'hui, la seule réponse à même de rassurer les collègues mobilisés à nouveau ce jour.